



Ouverture des musées 7 jours sur 7 : si l'IGAC nous a entendus, il revient maintenant à la Ministre de prendre la décision finale

Jeudi 9 juillet, les organisations syndicales représentatives du ministère de la culture et de la communication étaient conviées rue de Valois à une réunion sur le projet d'ouverture 7 jours sur 7 de trois musées franciliens - le Louvre, le château de Versailles et le musée d'Orsay - avec le conseiller social et le conseiller patrimoines du cabinet de la Ministre, accompagnés de représentants de la Direction générale des Patrimoines et de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC).

L'objet de cette réunion était double :

- présentation du rapport d'inspection établi par l'IGAC à la demande de plusieurs organisations syndicales lors du Comité technique ministériel du 17 octobre 2014 ;
- débat de l'option préconisée par l'IGAC et qui devrait être retenue par la Ministre de la culture.

Il convient de saluer la qualité du rapport de la mission d'inspection. Les interlocuteurs entendus : dirigeants, administrateurs, conservateurs, professionnels de tous les métiers de ces trois musées, des régisseurs d'œuvres aux chargés d'accueil, des responsables de la maintenance aux agents de surveillance, ainsi que les organisations syndicales, ont été écoutés avec beaucoup d'attention. Les contraintes de fonctionnement de ces trois établissements ont été observées.

Les réticences et les objections nombreuses et motivées des équipes professionnelles sur l'impact négatif général de ce projet d'ouverture se sont manifestées notamment par une mobilisation remarquée le 9 avril dernier, en particulier à Versailles et au Louvre, qui a été prise en compte, dans un contexte de climat social tendu et inquiet quant aux risques liés à la densification de la fréquentation et à l'intensification encore accrue de l'activité.

Le rapport a d'abord constaté que ces trois musées nationaux sont déjà largement ouverts en amplitude hebdomadaire, davantage même que plusieurs musées étrangers ouverts 7/7 jours, et ont une fréquentation souvent saturée.

L'organisation et le fonctionnement des musées reposent sur le jour de fermeture hebdomadaire, lors duquel de très nombreuses activités scientifiques, techniques et culturelles ont lieu, mobilisant largement les effectifs des différents services. Ces activités qui cohabitent de façon intense le jour de fermeture ne peuvent avoir lieu qu'en dehors de la présence du public, pour des raisons de sûreté, de sécurité, de conservation préventive, de technicité.

Ouvrir au public ce septième jour supposerait de revoir en profondeur le mode de fonctionnement global, ce qui pose des défis techniques, logistiques, financiers et sociaux considérables. Le rapport établit aussi les importants surcoûts budgétaires de fonctionnement, au moins les cinq premières années. Si l'objectif d'ouvrir 7/7 jours « n'est pas inatteignable » disent les inspecteurs, ce serait au prix de lourds bouleversements d'organisation, de travaux d'investissement, de fragilisation financière, et de conséquences sociales non négligeables.

L'afflux touristique peut conduire à une forte dégradation de la qualité de visite, à des risques inquiétants pour la conservation des œuvres et du patrimoine et leur transmission aux générations futures. Ceci impose une réflexion sur un développement durable culturel, du patrimoine national et des musées.

Pour toutes ces raisons, le rapport préconise, au-delà de la question de gestion des flux, de donner un véritable contenu culturel à la mesure et de mettre à niveau les moyens humains nécessaires.

La Ministre de la culture retiendrait la première option du rapport : « donner une dimension culturelle à l'ouverture 7 jours sur 7 en réservant le jour supplémentaire d'ouverture à certains publics, notamment éloignés de la culture ».

Le jour de fermeture serait ainsi réservé aux divers publics spécifiques : éloignés de la culture, en situation de handicap, scolaires, étudiants.

La CGT considère que cette option est la meilleure des quatre options contenues dans le rapport. Elle contient en effet une forte dimension sociale et éducative. Elle permet en outre de ne pas impacter radicalement l'organisation des établissements et les conditions de travail des personnels, déjà mises à l'épreuve par la surfréquentation et une activité en forte hausse dans un contexte de réduction des emplois publics.

De toute évidence, avec le rapport de l'IGAC et la décision qu'il prépare, nous avons franchi une étape importante. La maîtrise du dossier déployée par les représentants syndicaux et par l'ensemble de la communauté de travail des musées, ainsi que la mobilisation des personnels auront sans aucun doute joué un rôle important dans cette affaire si mal engagée l'été dernier. Si les choses vont donc dans le bon sens, il n'en demeure pas moins que la décision finale revient à la Ministre.

Par conséquent, la CGT restera très vigilante jusqu'au bout. Elle le sera naturellement aussi sur les modalités de la mise en œuvre sur le terrain, dans les établissements, de l'option retenue, et également sur les suites qui seront, le cas échéant, données à d'autres pistes et hypothèses contenues dans ce rapport de l'IGAC.

Paris, le 27 juillet 2015